

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 164-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.523

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 20/2019 du 16 janvier 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Effets de la canicule dans le canton de Berne et conséquences à en tirer

Cette année encore, nous avons connu un été exceptionnellement sec et chaud. Dans les champs, les plantes ont séché ; les arbres ont déjà perdu leurs feuilles en été ; des poissons sont morts dans des cours d'eau toujours plus chauds et au niveau toujours plus bas.

On peut prévoir que de tels étés ne seront bientôt plus si exceptionnels, les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère étant encore élevées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il une vue d'ensemble des effets qu'ont eus la chaleur et la sécheresse dans le canton de Berne ? Peut-on déjà estimer l'ampleur des dégâts ? Et qu'en est-il des effets sur la forêt, les eaux souterraines, les cours d'eau et l'agriculture ?
2. Le canton de Berne a-t-il lancé des mesures exceptionnelles cet été pour atténuer les effets de la chaleur et de la sécheresse ? Lesquelles ? Combien ces mesures ont-elles coûté ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance des mesures adoptées au niveau communal et de leurs coûts ?

4. Le Conseil-exécutif a-t-il tiré des conclusions de cet été afin de mieux réagir à de futures vagues de chaleur similaires ou de plus grande ampleur ? Lesquelles ?
5. Après un tel été, le Conseil-exécutif est-il disposé à sérieusement accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre (décarbonisation) ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'été et l'automne 2018 ont été en Suisse plus chauds et secs que la moyenne. Le changement climatique ne se mesure certes pas à des événements isolés, mais il est clair pour le Conseil-exécutif que les conditions météorologiques de l'année écoulée sont un indice supplémentaire du réchauffement climatique mondial d'origine anthropique. Comptant des régions de montagne, de nombreux cours d'eau et des lacs, le canton de Berne est plus affecté que la moyenne par les effets de ces changements et le Conseil-exécutif se penche depuis longtemps déjà sur cette problématique. Un rapport de fond de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) publié en 2010 présente les conséquences du changement climatique dans le canton de Berne et les domaines d'action pour les adaptations nécessaires. Depuis, de nombreuses autres bases ont été établies décrivant les effets du réchauffement climatique sur les risques et les opportunités pour la Suisse ainsi que des mesures d'adaptation au dérèglement du climat¹. Le canton de Berne met en œuvre des mesures dans différents domaines afin de faire face à ces changements (cf. motion 121/2017). De plus, grâce à sa stratégie énergétique, il apporte une contribution importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de freiner le réchauffement climatique d'origine anthropique (cf. motion 162/2018).

1. A ce jour, le Conseil-exécutif ne dispose pas d'une vue d'ensemble complète des effets du temps sec et chaud en été et en automne 2018. Dans la plupart des domaines, il n'est pas (encore) possible d'estimer les dégâts.

Forêt / dangers naturels : De manière générale, la chaleur et la sécheresse nuisent aux fonctions de la forêt (protection contre les dangers naturels, approvisionnement en bois brut) et augmentent le risque d'incendie. Dans l'environnement des glaciers et dans les zones de pergélisol, ces conditions peuvent conduire à plus d'instabilité (glissements, chutes), ce qui peut mettre en danger les infrastructures, augmenter le charriage des alluvions dans les cours d'eau et générer des crues (cf. écoulement soudain du lac des Favergeres, situé sur le glacier de la Plaine Morte, à la Lenk fin juin 2018).

Eaux et biotopes aquatiques : Le niveau des nappes phréatiques au début de l'été caniculaire 2018 était généralement bon grâce aux pluies abondantes de l'hiver 2017-2018. En raison de l'important manque de précipitations observé par la suite, le niveau des eaux souterraines a fortement baissé dans toutes les régions jusqu'à fin novembre 2018. Dans la plupart des nappes phréatiques du canton de Berne, la tendance est toujours à la baisse. Par endroits, il s'agit du niveau le plus bas jamais enregistré. Si aucune précipitation abondante ne devait tomber à l'hiver 2018-2019, la situation s'aggraverait considérablement. L'alimentation en eau potable n'a jusqu'à présent que faiblement été influencée par la sécheresse vu le niveau plutôt élevé des eaux souterraines en début d'année. De précieux milieux aquatiques tels que les petits cours d'eau et les marais ont été en partie fortement asséchés cet été. En

¹ Adaptations aux changements climatiques en Suisse, Stratégie du Conseil fédéral (2012, 2014) ; Coup de projecteur sur le climat suisse, Académies suisses des sciences (2016) ; Risques et opportunités liés au climat, OFEV (2017)

raison des températures élevées de l'eau et des débits parfois très réduits dans les cours d'eau non alimentés par un glacier, les populations de poissons ont également souffert. Si l'événement ne se produit qu'une fois, ce n'est pas problématique ; en cas de répétitions fréquentes, les effets sur la biodiversité sont cependant considérables. Sans la fonte intensive des neiges et des glaciers, la situation aurait empiré pour les grands lacs et cours d'eau. Aux points de rejet des STEP, les débits réduits ont en principe un effet négatif sur les eaux usées épurées. Les émissaires faibles sont alors particulièrement touchés.

Agriculture : Les conséquences de l'été caniculaire 2018 dans le canton de Berne ont été à la fois positives et négatives. Les parcelles dotées d'un système d'irrigation ont produit des rendements supérieurs à la moyenne et de très bonne qualité. Cependant, là où il n'était pas possible d'arroser, les sols asséchés et le manque de nutriments ont entraîné des pertes de rendement. Globalement, la situation a été, en particulier dans les régions de montagne et de collines, un peu moins tendue dans le canton de Berne qu'en Suisse orientale.

2. L'année dernière, le canton de Berne a pris différentes mesures pour atténuer les effets de la canicule et de la sécheresse. Il n'est toutefois pas possible de chiffrer les coûts totaux.

Forêt / dangers naturels : En été 2018, outre celles qui sont déjà en place pour l'adaptation des forêts au changement climatique et leur préservation, aucune mesure exceptionnelle n'a été mise en œuvre, si ce n'est des interdictions temporaires des feux en forêt.

Eaux et biotopes aquatiques : Le niveau des cours d'eau sensibles a fait l'objet d'une surveillance constante et les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole ont été en partie limités. A titre d'essai, de l'eau souterraine a été déviée dans l'Emme afin de rafraîchir la rivière pour les poissons. Les pêches de sauvetage ont permis de sauver environ 40 000 poissons sur des tronçons d'un total de 70 kilomètres (temps investi : gardes-pêche 300 heures et tiers 1300 heures). Des centrales hydroélectriques présentant des débits résiduels critiques ont rapidement été mises hors service. Les pertes de production qui en découlent ne sont pas encore chiffrables, mais elles devraient s'élever à moins de dix pour cent. Grâce à des regroupements et raccordements des différents réseaux d'alimentation, la sécurité de l'approvisionnement en eau potable durant les périodes sèches également s'est nettement améliorée ces dernières années et la tendance se poursuivra à l'avenir. L'Office des eaux et des déchets (OED) a consacré environ 300 heures aux mesures particulières.

Agriculture : Dans le domaine des surfaces de promotion de la biodiversité au sens de l'ordonnance sur les paiements directs, certains assouplissements ont été consentis afin de réduire la pénurie de fourrage. Ces mesures n'ont pas engendré de coûts plus importants.

3. Quelques communes ont appelé les usagers à économiser l'eau. Le canton n'est cependant pas systématiquement informé de l'état de l'alimentation en eau potable. Les communes ou les services régionaux des eaux décident en général de manière autonome si l'eau potable de l'alimentation publique peut être utilisée pour l'irrigation agricole. Aucune mesure n'est connue concernant les autres domaines.
4. Le Conseil-exécutif n'a pas encore pu tirer de conclusions des expériences de cet été. Comme mentionné précédemment, différentes mesures sont cependant appliquées pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Le projet de protection de la forêt pour les années 2019 et suivantes par exemple doit protéger les fonctions de la forêt. Le contrôle du pergélisol doit permettre de mieux évaluer les

conséquences des vagues de chaleur sur les mouvements de terrain en haute montagne. La surveillance des glaciers est effectuée en collaboration avec la Confédération et les communes. Dans la gestion des incendies de forêt également, des améliorations sont prévues.

Il faut s'attendre à ce que les besoins en eau de l'agriculture augmentent encore à l'avenir, ce qui peut mener à des conflits avec d'autres domaines (p. ex. tourisme, pêche, environnement). Contrôler régulièrement l'utilisation de l'eau en tenant compte de tous les intérêts en présence est une tâche permanente. Afin d'éviter les conflits, une approche participative impliquant tous les utilisateurs est nécessaire. L'établissement d'un bilan d'eau serait précieux. En outre, le nouveau système d'informations du sol doit contribuer à répondre aux défis que pose le changement climatique.

Enfin, le Conseil-exécutif prévoit d'examiner ces prochaines années le dispositif actuel d'adaptation au changement climatique basé principalement sur des stratégies et mesures sectorielles et de clarifier dans quelle mesure des moyens supplémentaires, le cas échéant différenciés au niveau régional, sont nécessaires (voir point 1 de la motion 121/2017 « Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne » adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil le 22 mars 2018).

5. L'instrument principal dont dispose le canton de Berne pour la décarbonisation, c'est-à-dire la réduction des émissions de CO₂, est la stratégie énergétique cantonale de 2006, qui est mise en œuvre grâce à différents outils et mesures dans des domaines tels que la production de chaleur et d'électricité, l'utilisation de l'énergie ou la mobilité. Le prochain rapport sur l'état de la mise en œuvre et sur les nouvelles mesures pour les années 2019 à 2022 sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'automne 2019.

Par ailleurs, la valorisation de sols endommagés dans le Grand Marais, le concept d'agriculture régénérative ainsi que le maintien et la régénération de marais apportent leur contribution non pas à la réduction, mais à la fixation du CO₂.

Destinataire

- Grand Conseil